

Présentation de la DDTM du Var

—

Bilan départemental 2024 et point d'étape 2025

Comité départemental « loup » - 12 mars 2025 - Draguignan

SOMMAIRE

- 1. La prédation par le loup**
- 2. La protection des troupeaux**
- 3. Le protocole d'intervention**
- 4. Point d'étape 2025**
- 5. Autres points d'information**

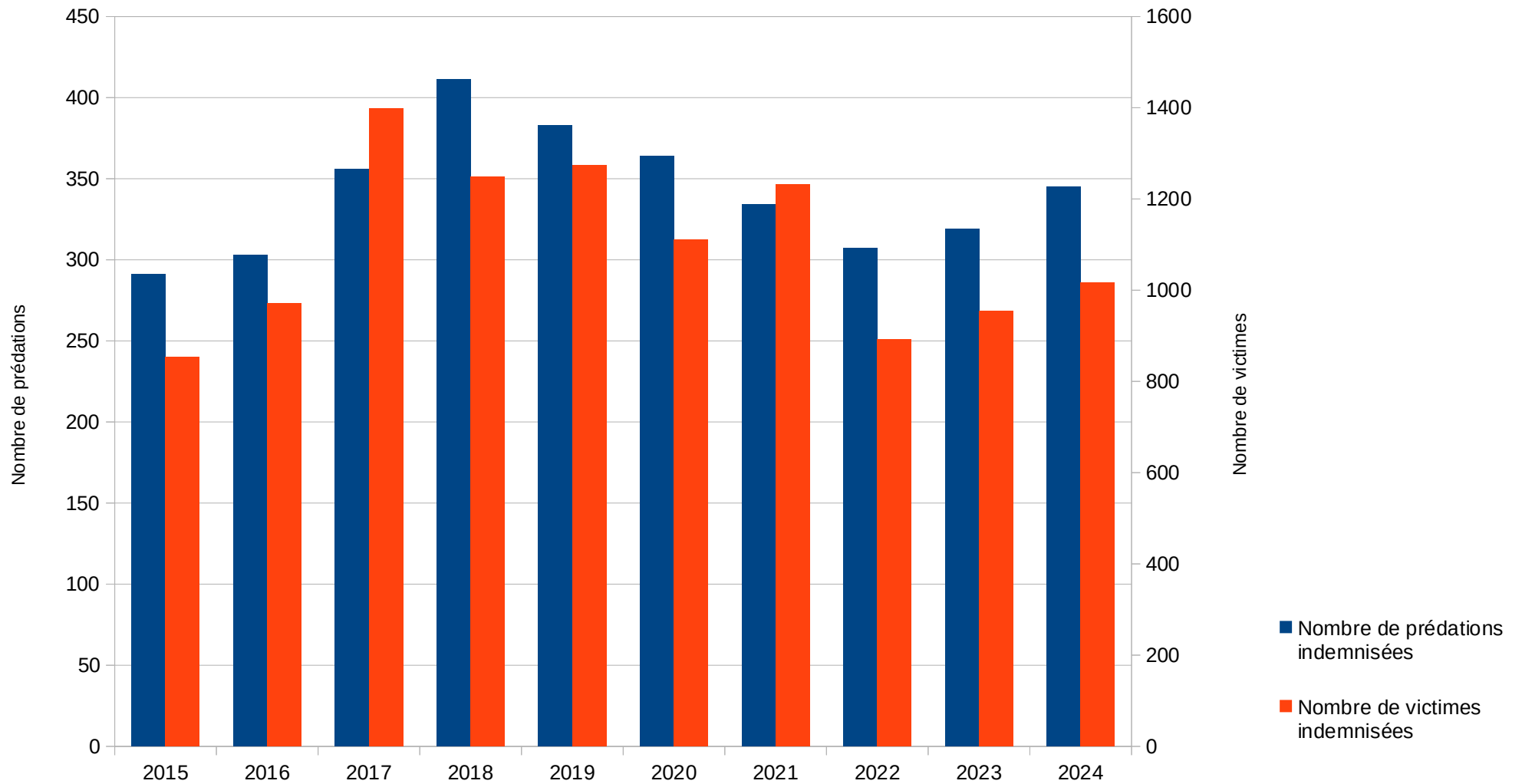
1. La prédation par le loup

1.1. L'évolution de la prédation dans le Var

	Nombre d'attaques indemnisées ou en cours d'instruction (extraction Géopred)	Nombre de victimes indemnisées ou en cours d'instruction (extraction Géopred)
Total 2023	317	953
Total 2024	346	1043

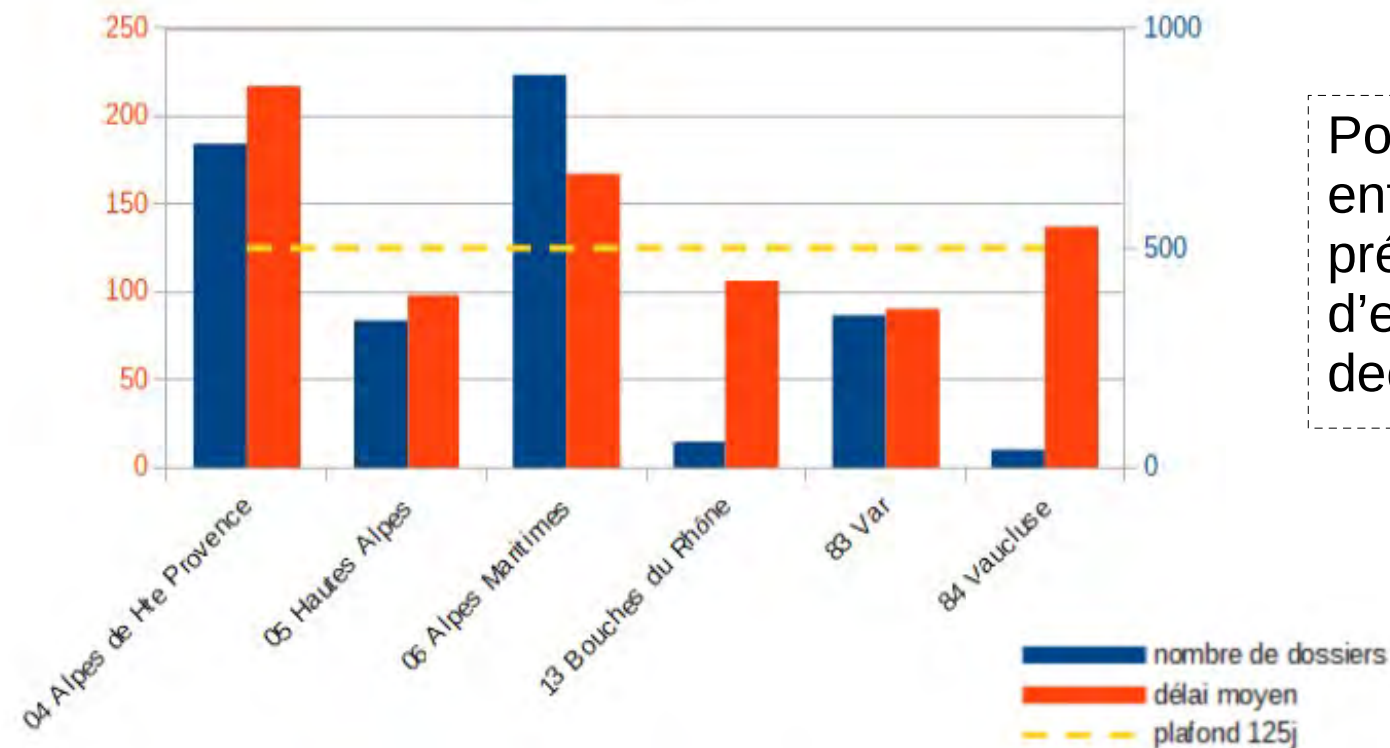
En 2024, le nombre d'attaques indemnisées a augmenté de 15 % et le nombre de victimes de 9,5 % par rapport à 2023.

Evolution de la prédation dans le Var



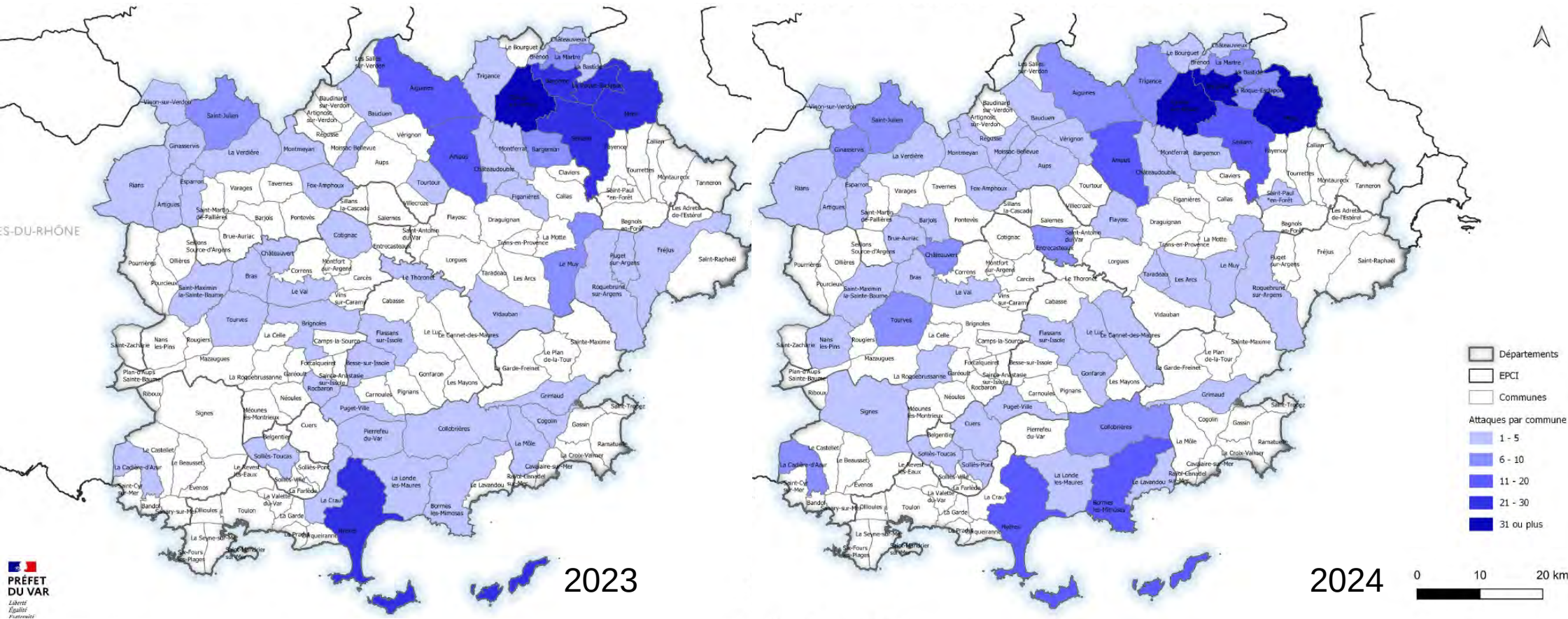
1.2 État d'avancement des dossiers d'indemnisation

	Constats dressés par l'OFB et transmis à la DDTM	Dossiers indemnisables à instruire DDTM	Dossiers en cours d'instruction par la DDTM	Dossiers validés DDTM, en attente éleveur ou traitement ASP	Dossiers liquidés/ payés au 01/03/2025
2024	381	367	0	41	326

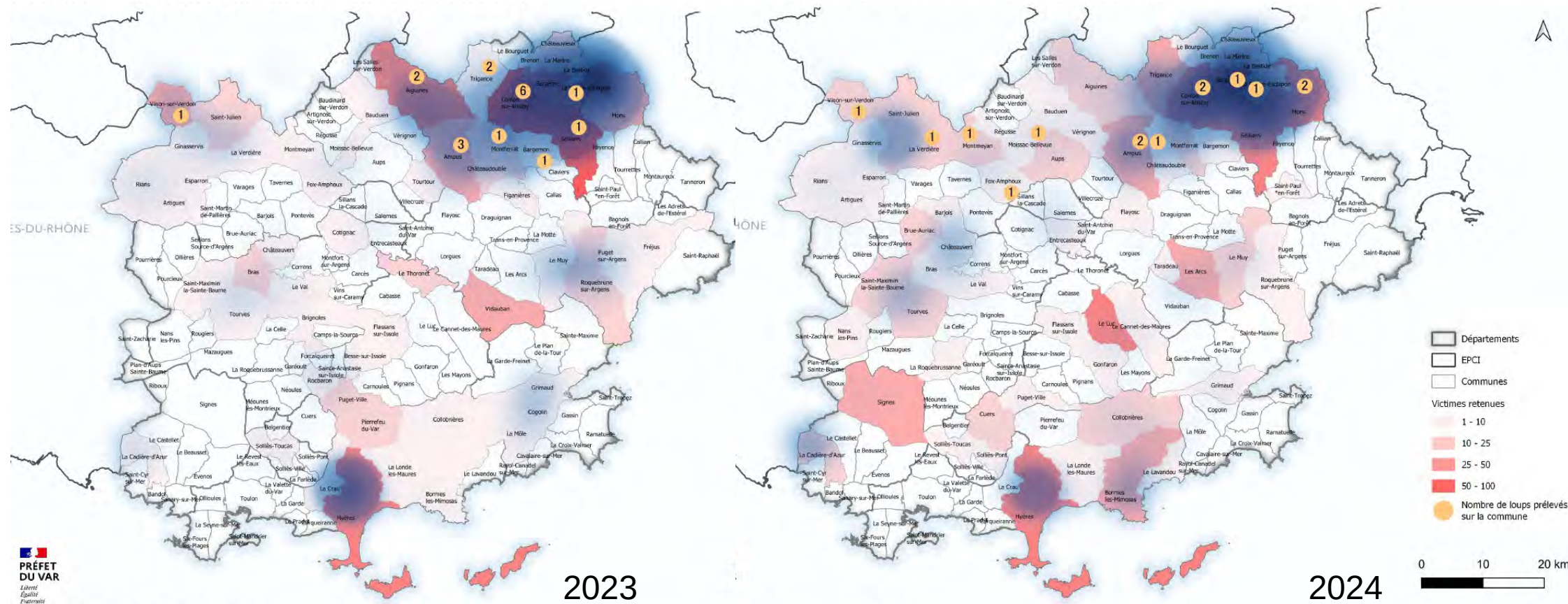


Pour information, le délai moyen entre le signalement de la prédation et l'indemnisation est d'environ 90j dans le Var, donc en deçà des 125j fixés par le PNA.

1.3. L'évolution territoriale de la prédation – attaques

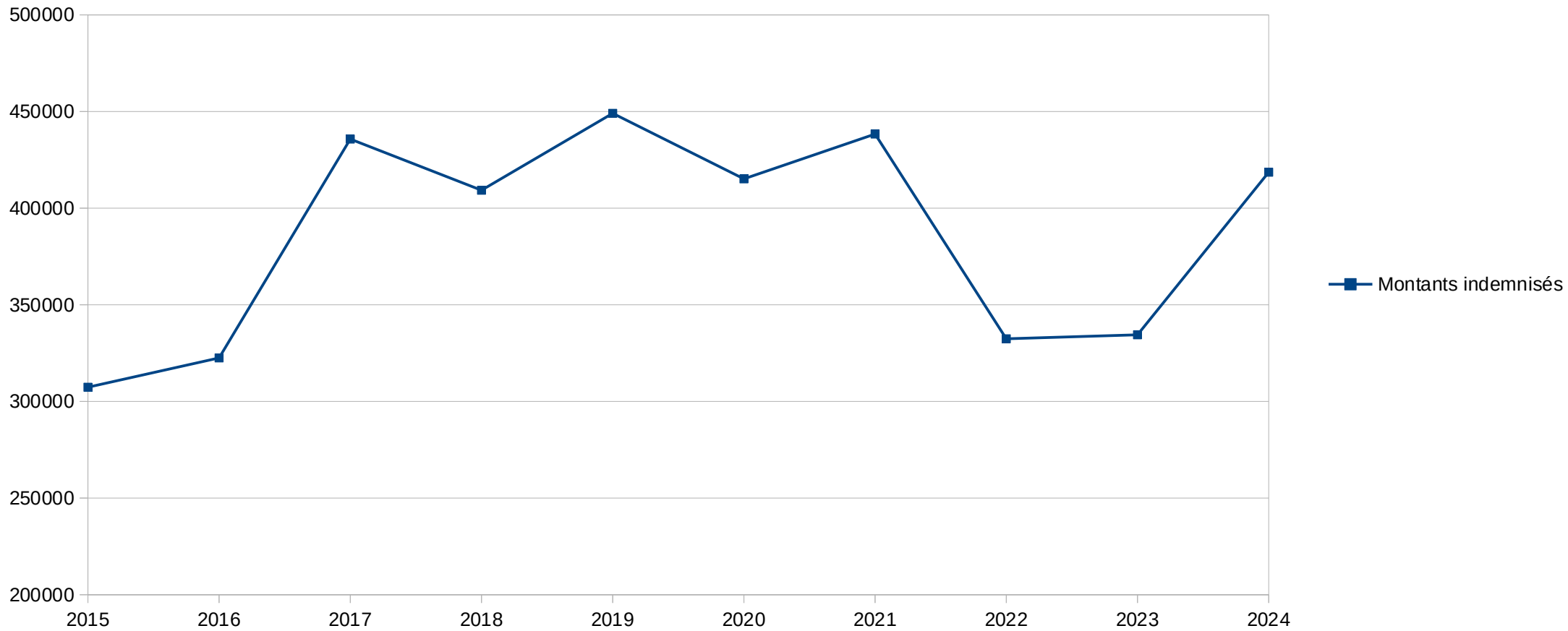


1.3. L'évolution territoriale de la prédation – victimes



1.4. L'évolution des montants indemnisés

Montants indemnisés par année



2.2. Rappel des conditions de l'aide

- Pour rappel, 5 types de dépenses éligibles :
 - 1/ gardiennage/surveillance renforcée (éleveur, berger, aide berger...)
 - 2/ chiens de protection (entretien, achat, stérilisation...)
 - 3/ investissements matériels (filets, postes électriques...)
 - 4/ analyse de vulnérabilité ;
 - 5/ accompagnement technique.
- L'éligibilité des dépenses dépend du cercle de pâturage
- Depuis 2023, deux sous-mesures :
 - 70.26 : gardiennage + entretien chien
 - 73.16 : tous les autres types de dépenses

2.3. L'état d'avancement des dossiers de protection

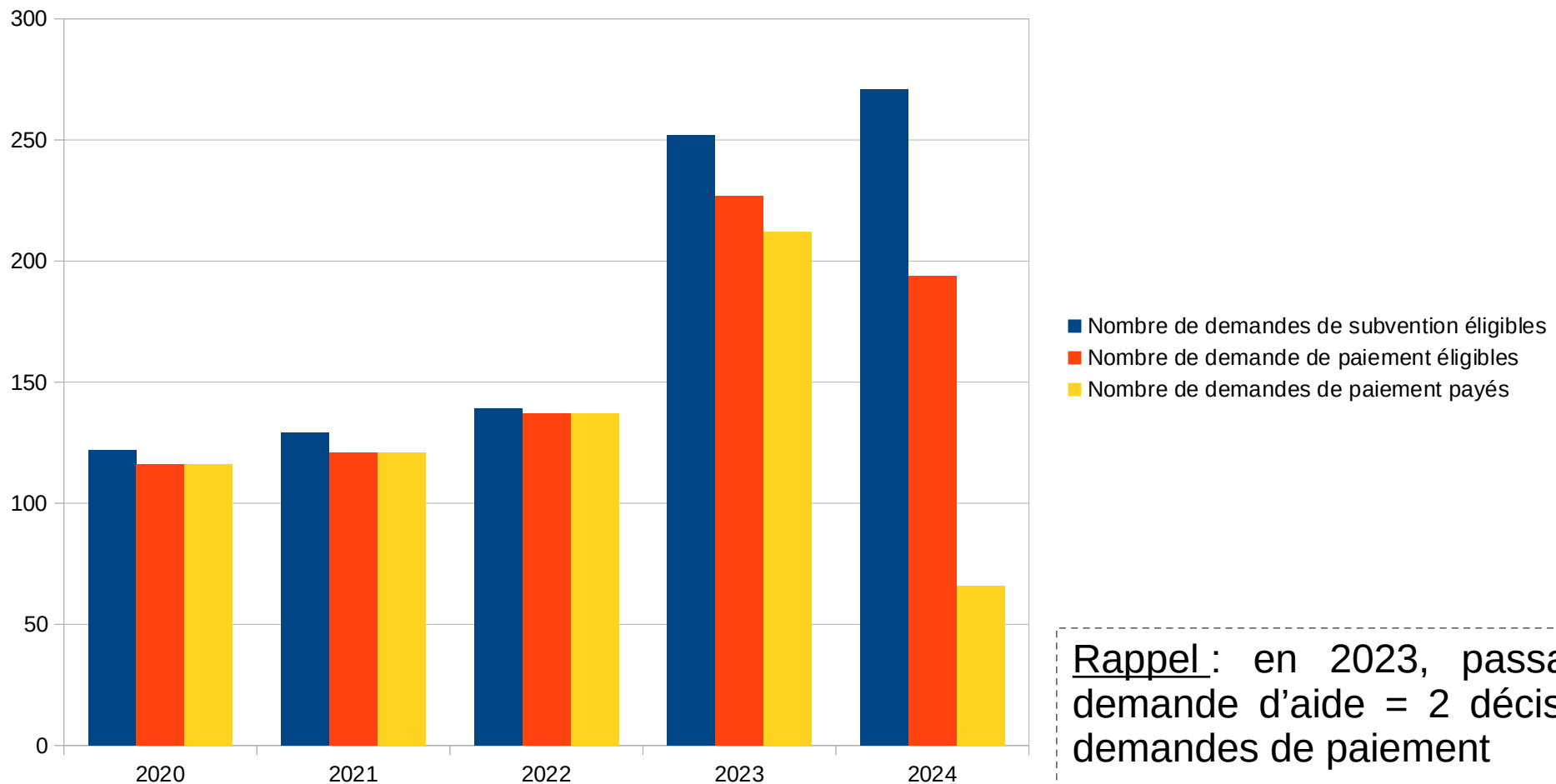
	Demandes de subvention déposées par les éleveurs			Demandes de paiement déposées par les éleveurs			
	Demandes déposées à la DDTM ou sur SAFRAN	Demandes rejetées/ clôturées	Demandes validées en COSEL	Demandes éligibles reçues par la DDTM	Demandes payées	Demandes validées par la DDTM, en attente de validation ASP	Demandes à instruire par la DDTM
2023	172 sur l'outil SAFRAN	29	143 demandes (248 dossiers)	227 dossiers	212	14	1*
2024	171 sur l'outil SAFRAN	10	161 demandes (271 dossiers)	186 dossiers	66	45	75

*1 dossier solde à finaliser, en anomalie signalée à l'ASP

Dispositif 2024	Nombre de dossiers instruits	Montant engagé
70.26 – Gardiennage / Entretien chien	161	2 109 440,81
73.16 – Investissements	110	207 772,74
Total	271	2 317 213,55

2.3. L'évolution des demandes d'aide et de paiement

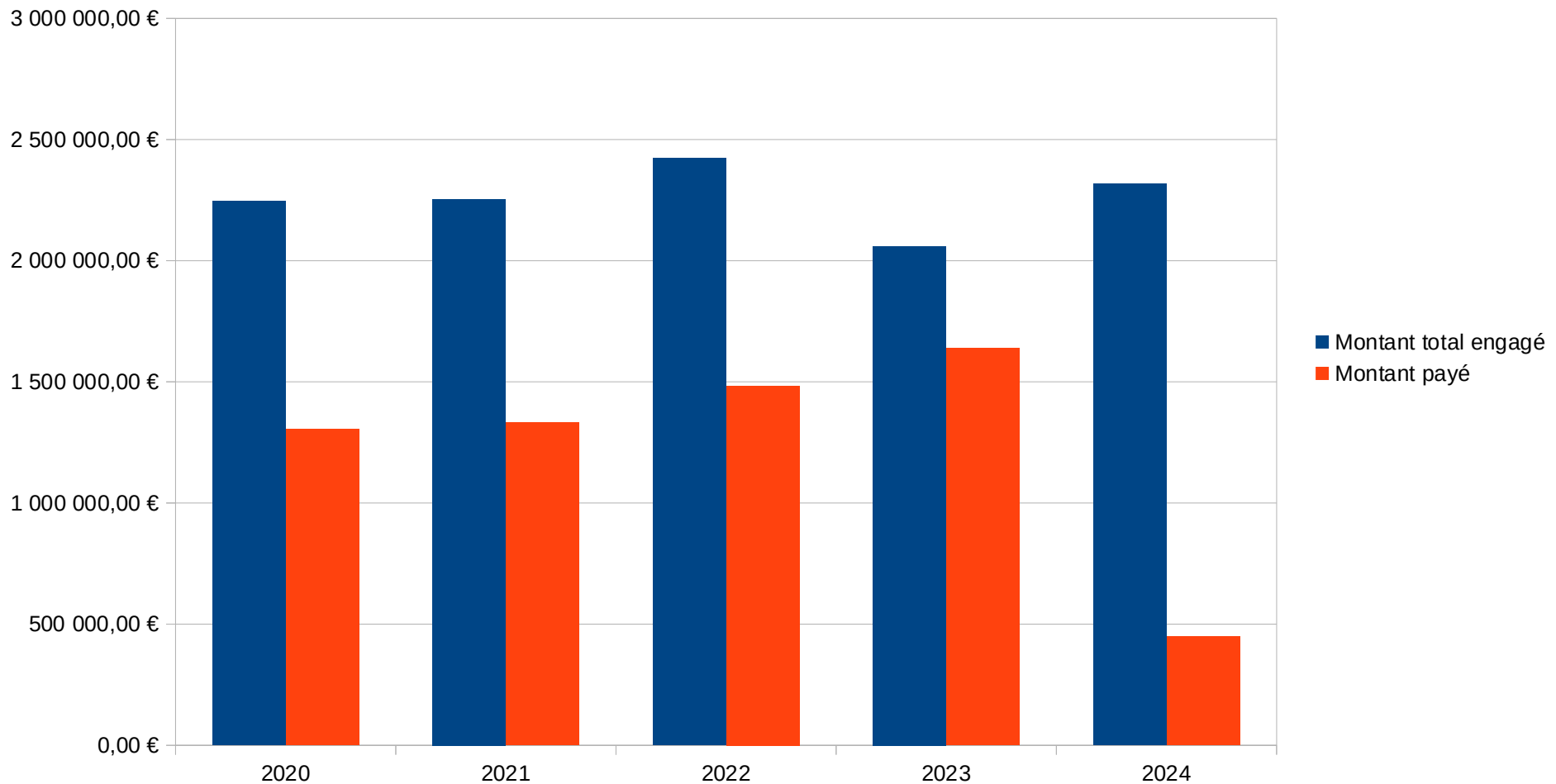
Evolution du nombre de demandes d'aide par année



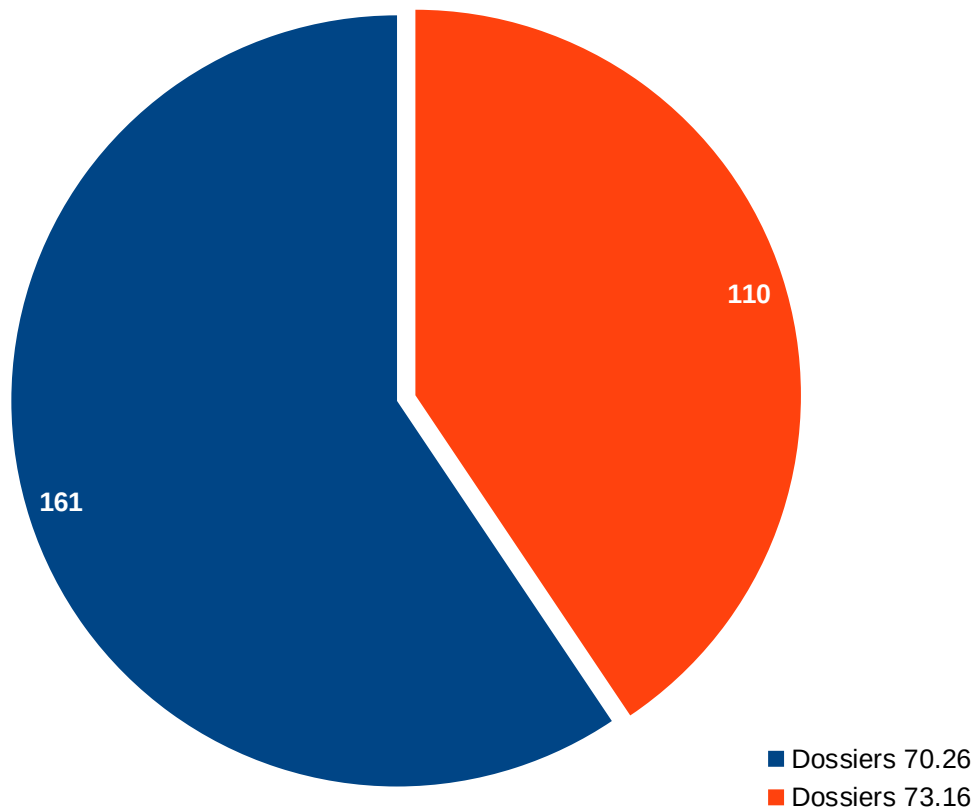
Rappel: en 2023, passage à 1
demande d'aide = 2 décisions = 2
demandes de paiement

2.4. L'évolution des montants engagés et payés

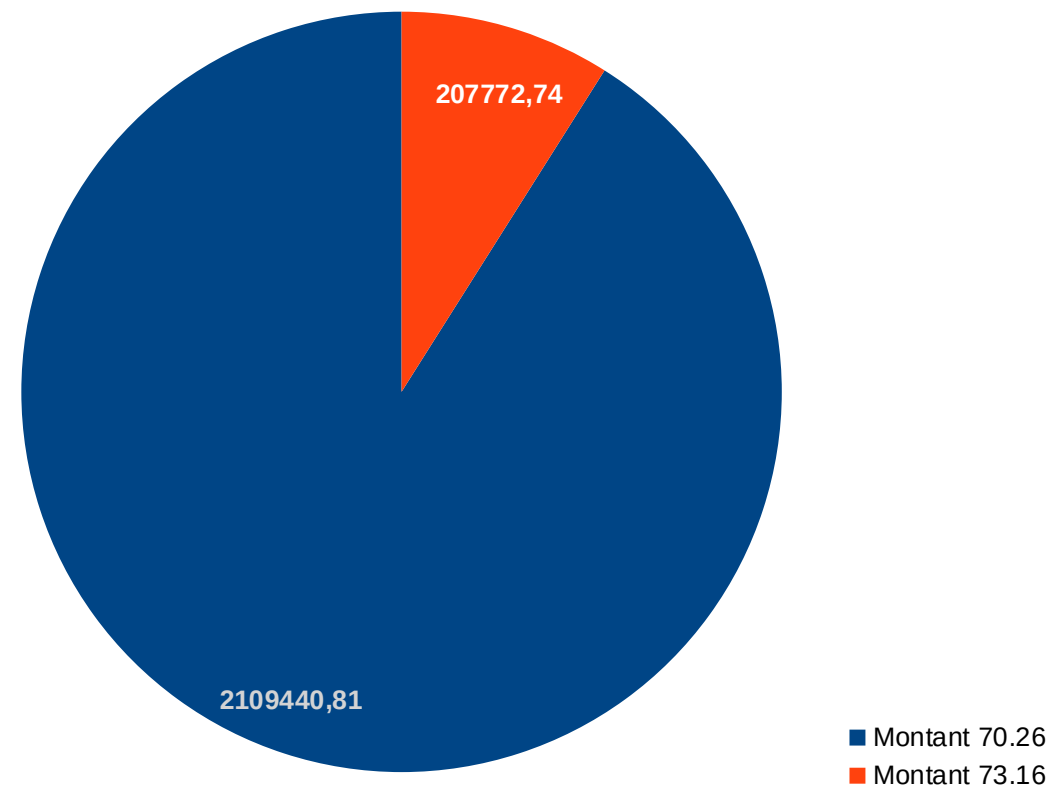
Evolution des montants engagés et payés par année



Répartition des dossiers par sous-mesure



Répartition des montants par sous-mesure



Rappel :

70.26 : gardiennage et entretien chien
73.16 : autres dépenses (investissement matériel, stérilisation, achat...)

3. Le protocole d'intervention

3.1. Les interventions de la louveterie et de la BMI en 2024

- Bilan louveterie : +60 % de missions, +34 % de sorties

	Nombre de missions	Nombre de sorties de louvetiers
2022	148	314
2023	188	347
2024	302	421

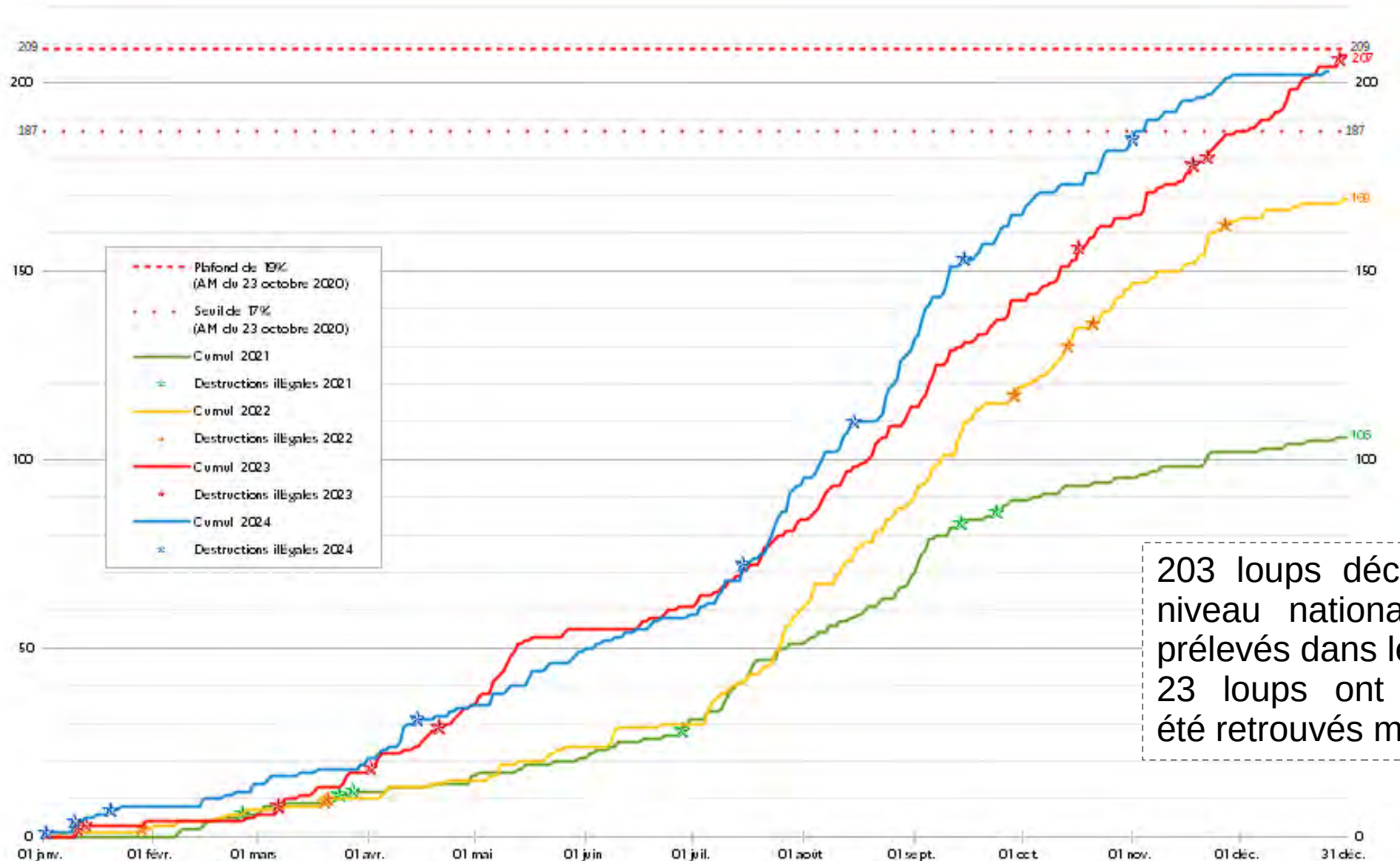
- Bilan BMI : 7 semaines de mobilisation (semaines 14, 15, 18, 20, 22, 23 et 25)

3.2. Les tirs de défense (simple et renforcé) actifs

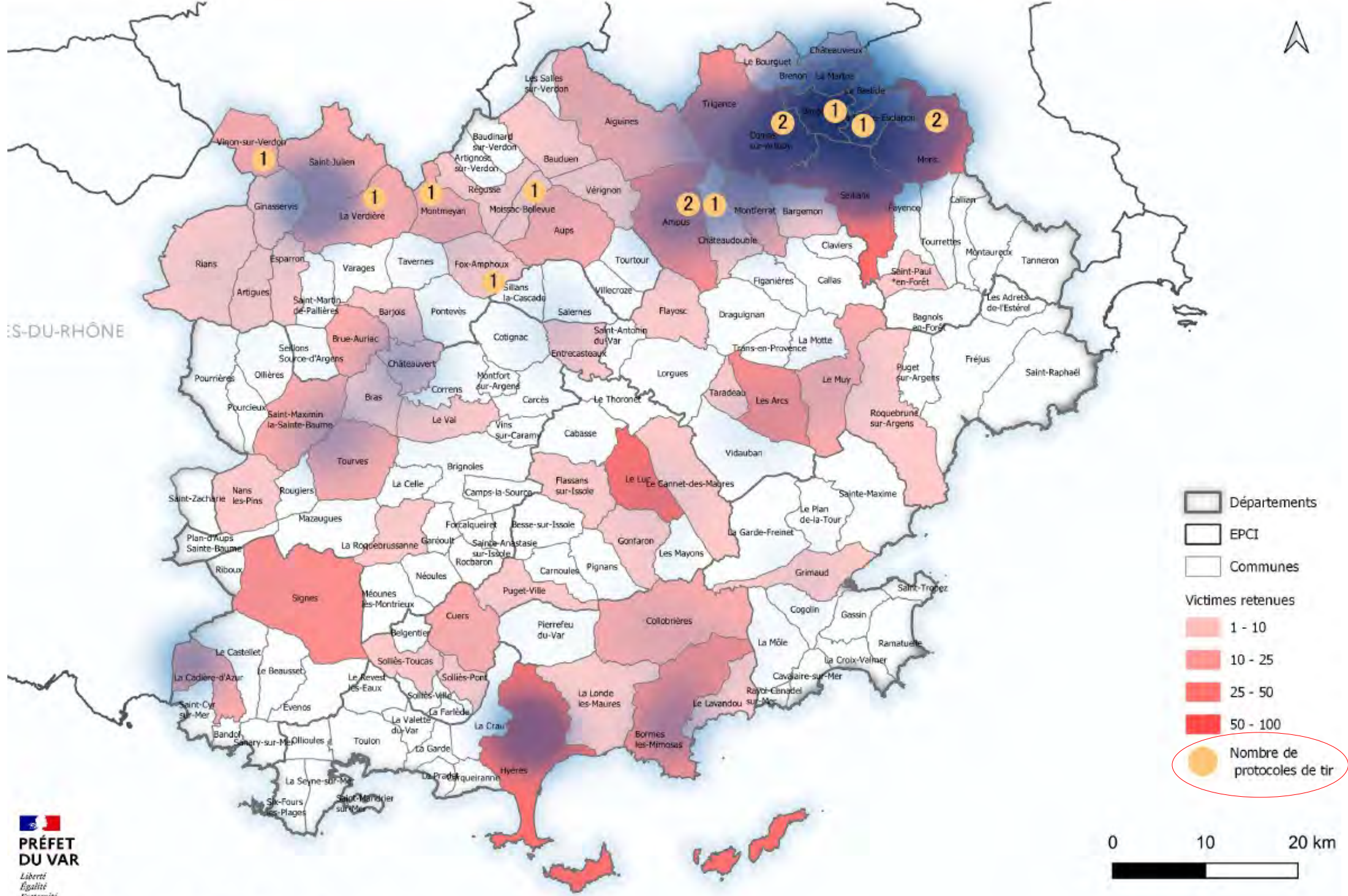
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
APTDS	56	56	56	65	86	89	101
APTDR	25	25	25	28	14	10	8

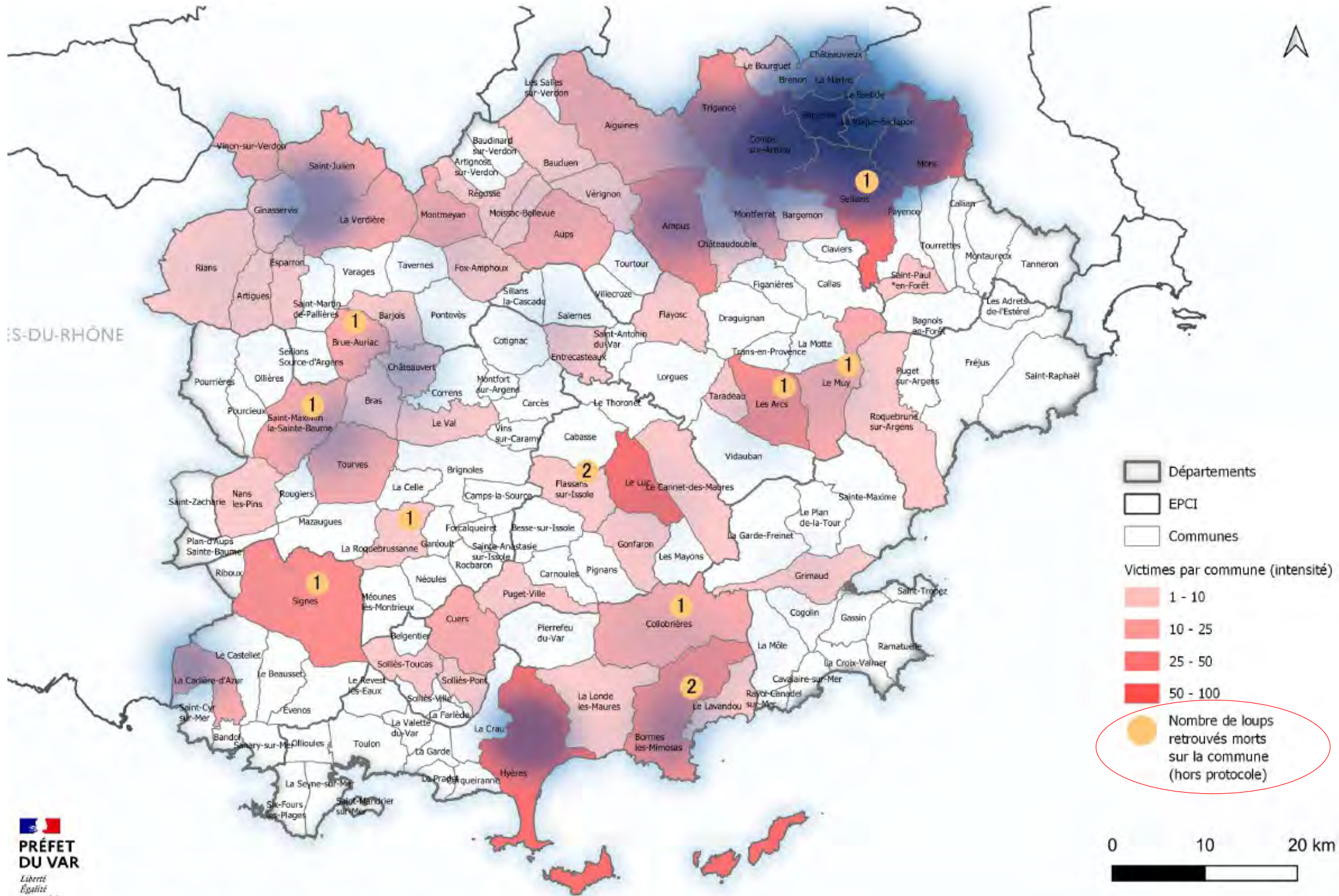
→ Reprise de l'ensemble des arrêtés préfectoraux de TDS en 2024 afin de correspondre aux nouvelles modalités de l'arrêté ministériel de février 2024.

3.3. Les prélèvements de loup en 2024



203 loups décomptés au
 niveau national dont 14
 prélevés dans le Var.
 23 loups ont également
 été retrouvés morts.





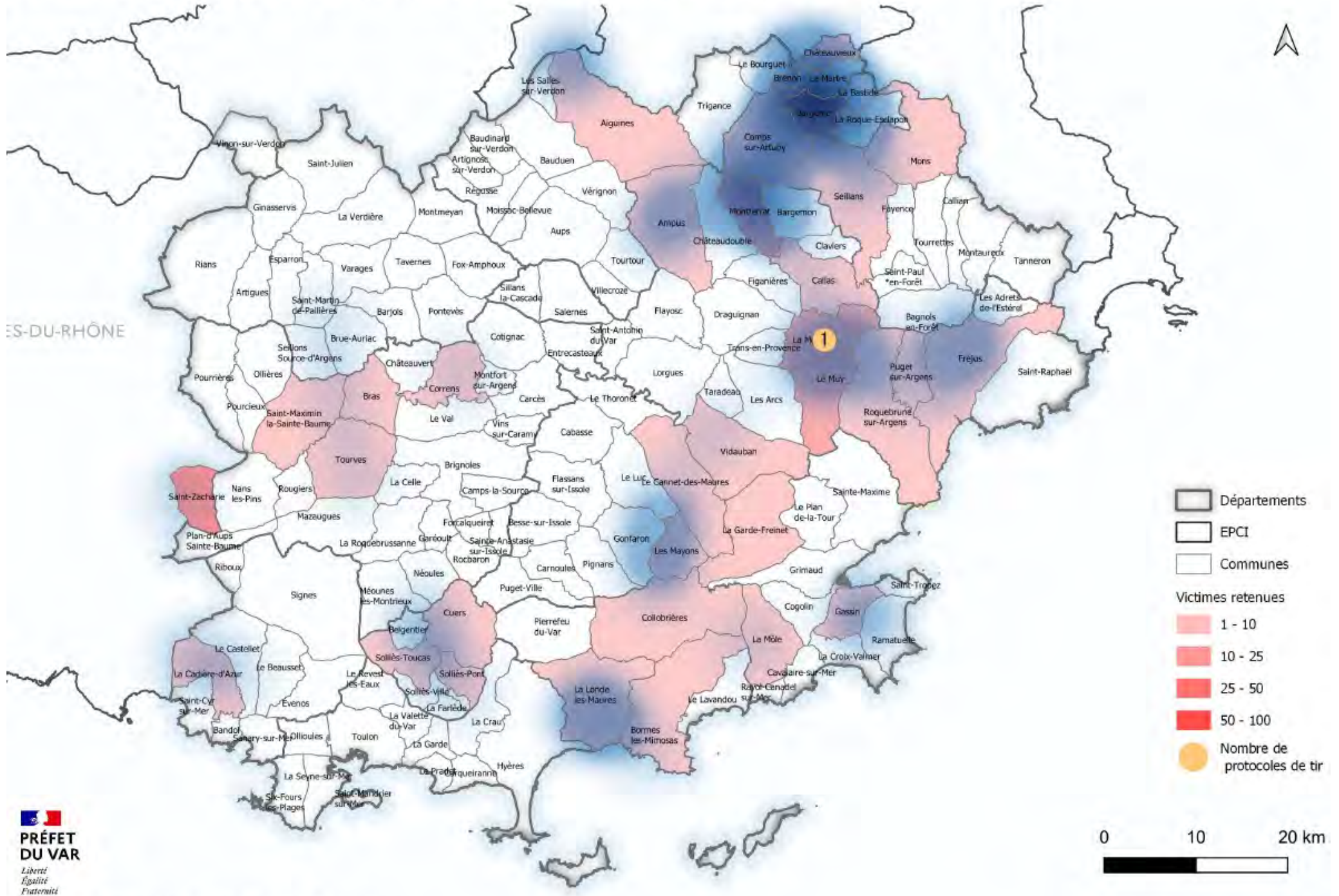
4. Le point d'étape 2025

La prédation au 10/03/2025 :

	Nombre d'attaques indemnisées ou en cours d'instruction (extraction Géopred)	Nombre de victimes indemnisées ou en cours d'instruction (extraction Géopred)
Au 10/03/2024	91	317
Au 10/03/2025	63	195

Au 10/03/2025, le nombre d'attaque a diminué de 30% et le nombre de victimes de 38% à la même date en 2024.

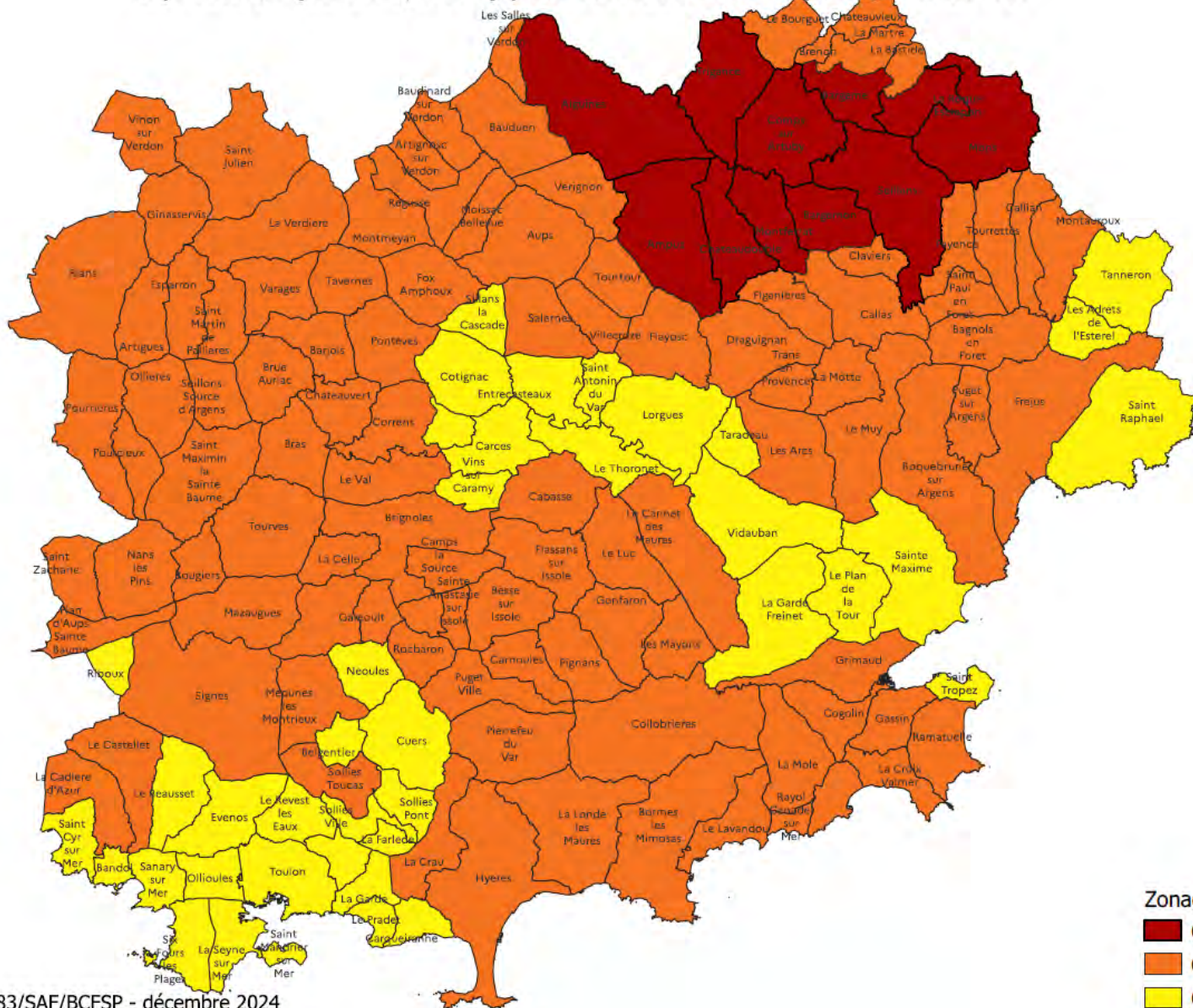
Victimes du loup par commune dans le Var au 10/03/2025



Réalisation : DDTM du Var, mars 2025

Sources : IGN-BDTopo 2023/03 ; DDTM83

Délimitation des zones d'éligibilité au dispositif de protection des troupeaux contre
 la prédation (cercle 0,1 et 2) pour l'année 2025 - département du Var



Les modifications de
 cercle en 2025 :

- C2 à C1 : Carnoules, Grimaud, Le Luc, Le s Mayons, Puget-Ville
- C1 à C2 : Le Beausset, Saint-Tropez, Vins-sur-Caramy

2 communes à surveiller :
 Entrecasteaux et Tanneron

Zonage par commune

- Cercle 0
- Cercle 1
- Cercle 2

La protection des troupeaux :

- Ouverture des dépôts sur SAFRAN au 01 janvier 2025.
- Date limite pour les demandes d'aide 2025 : 31 juillet 2025.
- Date limite pour les demandes de paiement 2024 : 30 juin 2025.
- Nombre demandes d'aide à instruire au **10/03/2025** : 141

- Mise en place d'un délai de réponse de 45j aux demandes du SI

Le protocole d'intervention au 10/03/2025 :

- Nombre d'interventions : 26 missions pour 35 sorties, uniquement sur des troupeaux prédatés dans les 2 dernières semaines
- Nombre de TDS actifs : 106
- Nombre de loups décomptés du plafond: 20 individus prélevés dont 1 dans le Var au 10/03/2025

5. Autres points d'information

5.1. Loups à proximité des habitations

De plus en plus de signalements de loups à proximité des zones habitées ou fréquentées par les humains → que faire dans cette situation ?

1/ Informer le maire de la commune, l'OFB et la DDTM

2/ Recueillir des éléments matériels de la présence de l'animal (photos, vidéos...)

3/ Si la présence persiste, transmettre les éléments à l'OFB qui jugera de l'opportunité d'effaroucher ou non l'animal

→ article disponible sur le portail de l'État dans le Var

5.2. Recrudescence d'incidents avec les chiens de protection

Depuis le 1^{er} janvier 2025, 3 signalements de problématiques liées aux chiens de protection dont un incident avec morsure.

Ces incidents doivent être suivis par la DDTM, avec des propositions d'accompagnement des éleveurs via l'aide à la protection des troupeaux (accompagnement technique, test de comportement).

Besoin de communiquer auprès des administrés :

- actions de sensibilisation
- formulaire « Mon expérience avec les chiens de protection »
- outils d'information tels que les dépliants, panneaux d'information, vidéos de sensibilisation... disponibles sur le portail de l'État dans le Var et sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Outil de communication à destination des maires disponible sur le site de la DREAL AuRA :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/supports-et-outils-d-information-sur-les-chiens-de-r4599.html>



Merci de votre attention

